



ADAPTAVILLE

Entreprises : quelles aides locales pour vos actions d'adaptation au changement climatique ?

11 décembre 2024



Contexte et objectifs du webinar



Agence
Parisienne
du Climat

Objectifs

- Donner à voir les aides des principaux **acteurs locaux** sur l'adaptation
- S'adresser aux **entreprises**
 - qui veulent développer des solutions d'adaptation
 - aux entreprises du secteur de l'adaptation
- Vous **outiller** (liens utiles, marches à suivre) pour solliciter ces aides plus facilement
- Vous permettre **d'échanger directement avec les intervenants**



Troisième session de notre cycle sur les aides financières locales

- 🎬 Retrouvez les replays de nos webinaires précédents
 - Les aides locales pour s'adapter - les solutions d'adaptation fondées sur la nature
 - Les aides locales aux collectivités pour s'adapter – les solutions grises

📄 Retrouvez 19 fiches aides financières locales sur www.adaptaville.fr

Déroulé



- **10h35 - 10h45** | Présentation d'AdaptaVille, Agence Parisienne du Climat
- **10h45 - 11h05** | Le parcours d'adaptation au changement climatique des entreprises : des outils et des aides à mobiliser, Ademe
- **11h05 - 11h30** | Gestion des eaux de pluie par les acteurs économiques : pourquoi, comment, et quels financements de l'Agence de l'Eau ?
- **11h30 - 11h50** | Les dispositifs de la Région Île-de-France pour accompagner les entreprises de et dans l'adaptation
- **11h50-12h00** | Dernières questions et conclusion

Intervenants



Agence Parisienne du Climat

- Justine BICHON, Cheffe de projet AdaptaVille

Ademe Ile-de-France

- François Boisleux, Coordinateur Adaptation au changement climatique, entreprises et approches sectorielles

Agence de l'Eau Seine Normandie

- Didier Le Carré, Chef du service investissement de l'industrie et des collectivités
- Yohan Vuillod, Référent gestion des eaux pluviales Ile-de-France, secteur économique

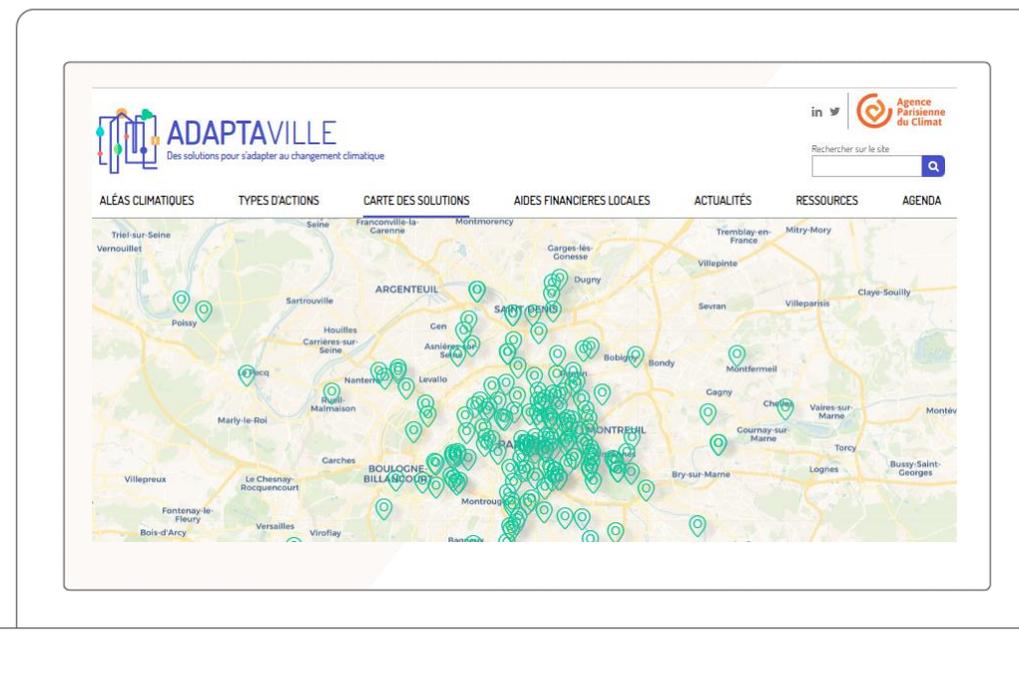
Région Ile-de-France

- Gladys FREYERMUTH, Chargée de mission transition écologique et ville durable, Pôle Entreprises et Emploi
- Daniel RICHARD, Responsable de projets Climat, Direction de l'Environnement

AdaptaVille : une plateforme avec plus de 70 solutions



Ils-Elles accompagnent AdaptaVille



Des fiches solutions opérationnelles



Les brasseurs d'air : une solution alternative low-tech pour se rafraîchir efficacement à l'intérieur d'un bâtiment

Les brasseurs d'air peuvent être définis comme des ventilateurs de plafond plus puissants et...



Proposer des aides aux particuliers pour accompagner la végétalisation des espaces privés

Certaines collectivités ont mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement auprès de...



Désimperméabiliser la voirie : les enrobés et bétons drainants carrossables

Les enrobés et bétons drainants sont des revêtements de sol qui permettent d'infiltrer les...



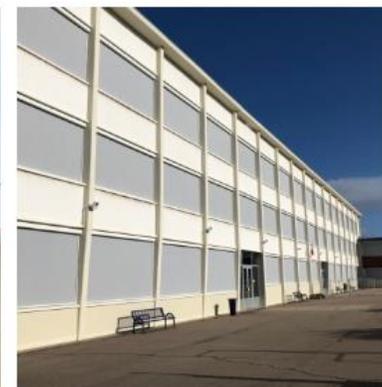
Installer des solutions d'ombrage en ville

En générant de l'ombre, les pergolas, voiles d'ombrage, ou autres types d'ombrières agissent...



Recourir à la ventilation naturelle pour rafraîchir un bâtiment

La ventilation naturelle de confort fait référence à l'utilisation des courants d'air...



Installer des protections solaires mobiles extérieures dans un bâtiment (stores, volets, persiennes, ...)

Les volets et stores constituent de véritables atouts pour le confort d'été, surtout...

Des fiches pratiques et opérationnelles



ENJEUX D'ADAPTATION



EXPÉRIMENTATION DE LA SOLUTION



RETOURS UTILISATEURS-RICES



COMPLEXITÉ ET CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE



COÛTS



PRESTATAIRE(S)



CONTACT(S)

L'exemple des stores motorisés pour les écoles de Poissy

En juin 2024, nous nous sommes entretenus avec Dominique Bulle, Responsable Fluides & Energie sur le patrimoine bâti de la Ville de Poissy.

Dans le cadre de son Plan Canicule, la Ville de Poissy a initié un projet d'adaptation des écoles pour limiter les inconforts d'été sans y installer de la climatisation. Des études de simulation thermiques dynamiques ont été réalisées par le bureau d'études Altarea, afin de déterminer les solutions les plus adéquates. L'objectif était d'atteindre moins de 3% du temps d'occupation à plus de 28°C. La solution devait aussi ne pas demander trop de consommations d'énergie, de maintenance et d'investissement.

Le choix des stores en toile à haute performance

Les enseignants avaient formulé la nécessité d'améliorer les occultations des vitrages, qui étaient jusque-là équipées de stores vénitiens intérieurs à lamelle, souvent cassés, peu pratiques (chacun devait être baissés par une cordelette), et peu efficaces sur la chaleur.

La Ville s'est alors penchée sur la solution de stores à enroulement en toile à haute performance (store ZIP extérieur), qui est apparue comme la **plus efficace en termes de qualité et de prix** à la suite des simulations thermiques. Elle a commencé par tester la solution sur une première école maternelle en 2020, en réalisant des mesures pour comparer la température extérieure et la température intérieure : 10°C de différence ont été observés. La commune a donc décidé de généraliser cette solution sur ses 15 écoles, sur les façades exposées sud et sud-ouest.

La constitution et la couture de la toile choisie permettent une haute performance pour le confort d'été, tout en garantissant une luminosité et une visibilité à l'intérieur des classes. Les fenêtres des classes peuvent toujours être ouvertes pour assurer la ventilation.



Intérieur d'une salle de classe avec les stores baissés - © Ville de Poissy

Des fiches pratiques et opérationnelles



ENJEUX D'ADAPTATION



EXPÉRIMENTATION DE LA SOLUTION



RETOURS UTILISATEURS-RICES



COMPLEXITÉ ET CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE



COÛTS



PRESTATAIRE(S)



CONTACT(S)



RETOURS UTILISATEURS-RICES

La totalité des écoles de Poissy équipée de stores motorisés

Aujourd'hui, les 15 écoles de la ville ont été équipées de ces stores motorisés en toile à haute performance gris clair. Tous les élèves de Poissy sont ainsi concernés, soit 4 000 enfants. Une petite maintenance est nécessaire, mais moins importante que pour les anciens stores vénitiens intérieurs, qui ont été retirés.



Les stores sur les différentes écoles de Poissy - © Ville de Poissy

Une instrumentation qui permet d'évaluer l'efficacité des stores

Plusieurs campagnes de mesures ont été effectuées, en 2020, 2021, 2022 et 2023. Elles ont permis de confirmer les 10°C d'écart entre la température extérieure et intérieure pour les salles équipées des stores, et leur efficacité en comparaison aux salles non équipées. Par exemple, le 31 juillet 2020, dans la première école équipée, il faisait 38°C à l'extérieur, 32°C dans une classe non équipée et 26,9°C dans une classe équipée des stores : une différence donc de plus de 5°C entre une salle avec des stores fermés et une salle sans !

La Ville est donc satisfaite de cette efficacité, qui permet sans climatisation d'avoir cette sensation de frais par rapport à l'extérieur lorsque l'on rentre dans une salle de classe.

Des fiches pratiques et opérationnelles



ENJEUX D'ADAPTATION



EXPÉRIMENTATION DE LA SOLUTION



RETOURS UTILISATEURS-RICES



COMPLEXITÉ ET CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE



COÛTS



PRESTATAIRE(S)



CONTACT(S)



Agence
Parisienne
du Climat

€ COÛTS

Un coût très variable selon l'option choisie

Le coût d'une protection solaire extérieure va dépendre de son type, du matériau choisi (l'aluminium, le bois ou des toiles techniques coûtent souvent plus cher), de la motorisation et de l'automatisation ou non du dispositif.

En incluant la pose, on peut compter :

- Pour un volet roulant, entre 250 € et 850 €.
- Pour des volets battants ou des persiennes, entre 200 € et 900 €.

L'installation d'une protection solaire motorisée va revenir entre 300 € et 1 300 € par unité, selon le type de solution installée et le type de bâtiment.

Les aides financières pour les protections solaires

Dans le Grand Paris, l'installation de protections solaires extérieures dans le cadre de la rénovation globale de bâtiments publics peut être financé par :

- Le [Fonds Energie de la Métropole](#)
- Le [Fonds d'Investissement Métropolitain](#).

A l'échelle nationale, pour le tertiaire public, les collectivités peuvent mobiliser le [Fonds vert](#). Pour les bâtiments scolaires, le [Programme EduRenov](#) (Banque des Territoires) accompagne les collectivités pour des prestations d'ingénierie. Le programme permet aussi d'obtenir des prêts bonifiés et de profiter de l'expertise des partenaires.

Côté particulier, il existe 3 aides :

- [Ma prime renov](#) : protections solaires extérieures dans le cadre d'une rénovation performante et volets roulants isolants pour l'hiver dans le Parcours geste par geste.
- [Ma prime adapt](#) : motorisation et automatisation pour les personnes âgées ou en situation de handicap.
- [CEE](#) : volets roulants isolants (résistance thermique de plus de 0,22 m².K/W).

Des fiches aides financières



Rechercher sur le site

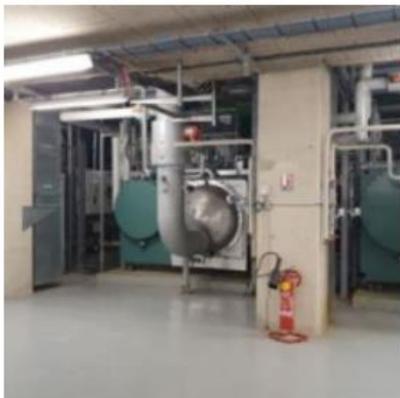
ALÉAS CLIMATIQUES TYPES D'ACTIONS CARTE DES SOLUTIONS **AIDES FINANCIERES LOCALES** ACTUALITÉS RESSOURCES AGENDA

Accueil > Aperçu des aides financières locales

Aperçu des aides financières locales

Localement, à l'échelle francilienne, il existe de nombreuses aides financières pour aider les acteurs publics et privés à mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique. Ci-dessous, nous vous proposons un aperçu de ces aides qui sera complété et mis à jour régulièrement.

Pour vous aider dans votre recherche d'aides financières pour vos projets, vous pouvez aussi [utiliser l'outil "Aides-territoires"](#) qui référence de nombreuses aides !



Chaleur et froid renouvelables | Ademe IDF et Région IDF

A qui s'adresse cette aide ? Toutes personnes morales (à l'exception de l'État et de ses...



Installation de récupérateurs d'eau de pluie | Région Île-de-France

A qui s'adresse cette aide ? Collectivités Associations Etablissements publics Acteur assurant...



Installation de fontaines | Région Île-de-France

A qui s'adresse cette aide ? Peuvent bénéficier de cette aide: Collectivités...

Installation de récupérateurs d'eau de pluie | Région Île-de-France

Ce dispositif a pour but de promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts et des jardins à destination des bâtiments publics dans la région Île-de-France.

A qui s'adresse cette aide ?

- Collectivités
- Associations
- Etablissements publics
- Acteur assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée des précédents

Quelles actions peuvent être financées ?

Le dispositif a pour but d'encourager l'utilisation de l'eau pluviale dans l'arrosage d'espace vert ou de jardins. Peuvent être financés :

- Les aménagements qui permettent la récupération d'eau pluviale sur bâtiment.
- Les aménagements associés pour l'arrosage à partir de cette récupération d'eau.

Le plafond de l'aide est fixé à **50% des dépenses éligibles** pour une valeur de **100 000 € maximum**.

Projets non éligibles

- Equipements et réservoir associés nécessitant la mise en place de pompe ou autre outil mécanisé : **seul les dispositifs reposant sur la gravité sont éligibles**.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être déposé à l'adresse suivante : mesdemarches.iledefrance.fr

Points d'attention lors du dépôt du dossier

- Vérification de conformité du projet avec la réglementation sur les espaces publics sans produits phytosanitaires
- Préciser le nombre de m² concernés et le type de surface collecté (toitures, etc.).
- Estimer le volume attendu d'économie annuelle d'eau potable / volume d'eau pluviale soustraite aux égouts engendré par le projet.



©Budimir Jevtic sur AdobeStock

Solutions d'adaptation climatique liées

Récupérer l'eau de pluie pour les usages domestiques grâce à Reenstok

Equiper une toiture végétalisée d'un système de récupération des eaux pluviales

Des ressources (guides, articles etc.)



Des événements à destination des professionnel·les



Visites de site

Abonnez-vous à notre
newsletter pour être tenus
informés



Ateliers participatifs

Webinaires



Rencontres annuelles / forum des
porteurs de solutions (octobre)

Des questions ?

Utilisez l'onglet Q&R



Et après ?



- Mail aux participants avec les **slides**, un récap des **liens utiles** et les **prochains événements**
- **Toutes les aides présentées seront répertoriées sur notre onglet « aides financières locales »**
- Replay du webinaire sur notre **chaîne youtube** et **adaptaville.fr onglet « ressources »**

Inscrivez-vous à notre newsletter !

Merci !



ADAPTAVILLE



3 rue François Truffaut, Pavillon du Lac
Parc de Bercy, 75012 Paris
www.apc-paris.com

[in](#) | [@AparisClimat](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

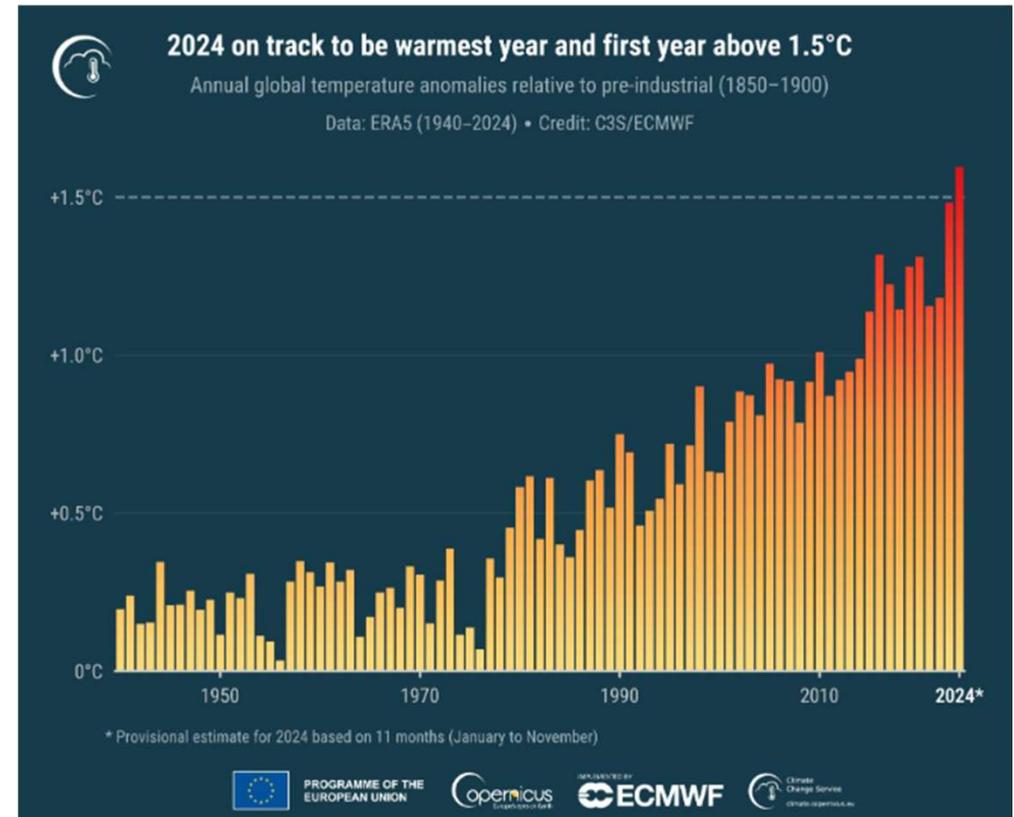
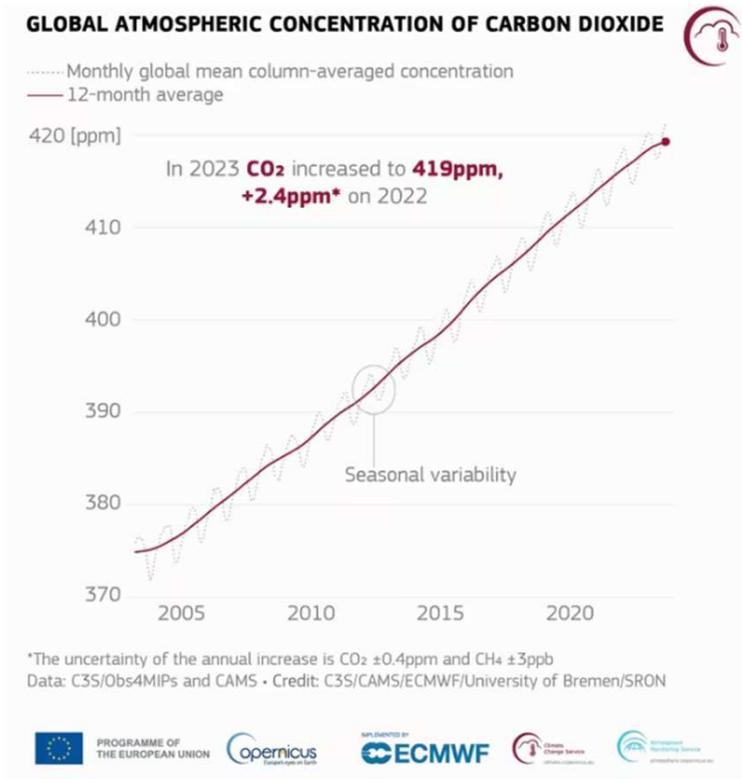
*Liberté
Égalité
Fraternité*



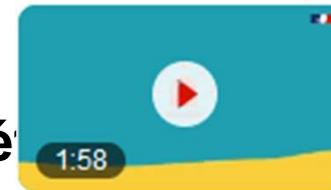
S'adapter au changement climatique

Des aides mobilisables par les entreprises - ADAPTAVILLE

2024, une année au-delà des +1,5°C: réduire ses émissions et s'adapter aux impacts du cc

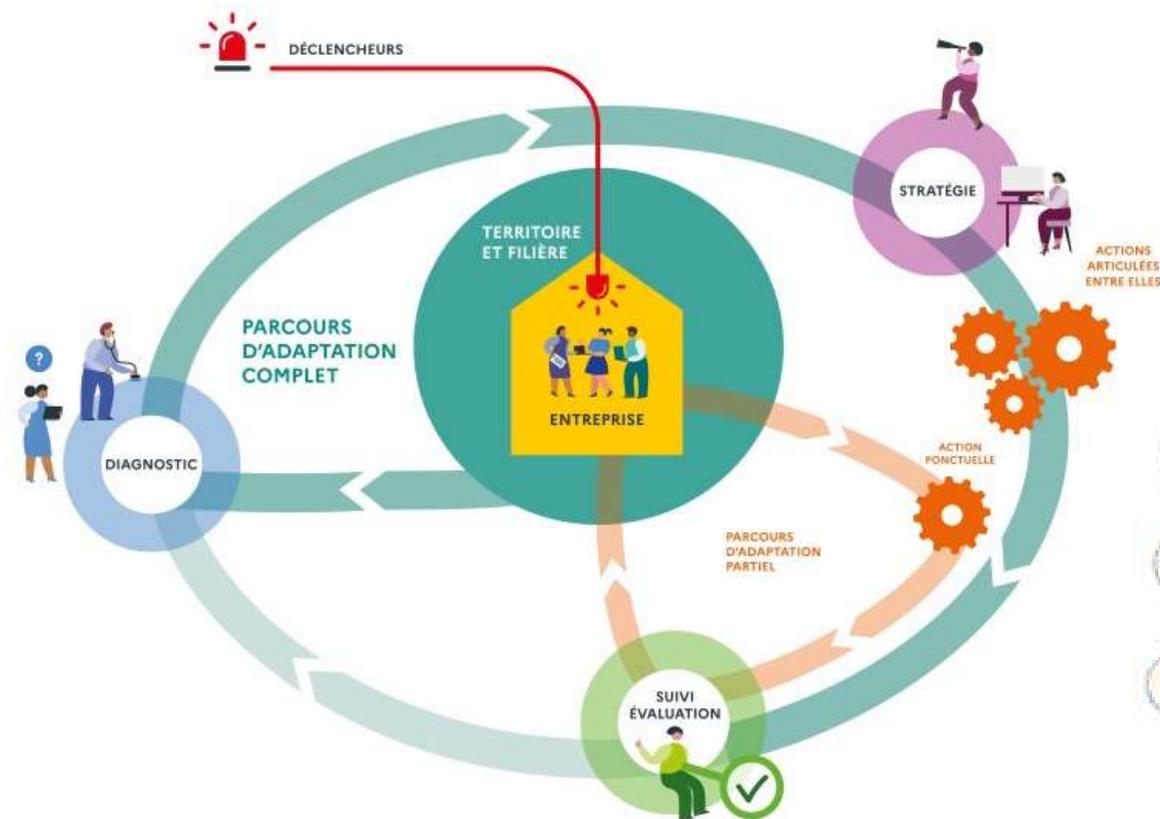


S'adapter au changement climatique en plusieurs étapes



Parcours d'adaptation complet

Il intègre les risques climatiques sur le **long terme** et conduit l'entreprise à construire des trajectoires d'adaptation depuis des ajustements à la marge de ses activités et process jusqu'à des **transformations plus profondes**.



- Protection contre les inondations
- Amélioration des conditions de travail
- Economies d'eau
- Confort d'été des collaborateurs et des bâtiments

S'adapter au changement climatique grâce à des ressources et outils (liste indicative)

Comprendre et convaincre

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique

AdACC

Les ateliers de l'adaptation

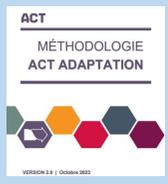
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : 5 ÉTAPES POUR PRÉPARER MON ENTREPRISE

Publications de l'ADEME

artisan

Le climat change, adaptons-nous avec la nature

Construire sa stratégie en se basant sur les indicateurs d'ACT Adaptation



Réaliser un diagnostic de vulnérabilité

METEO FRANCE

CCI FRANCE

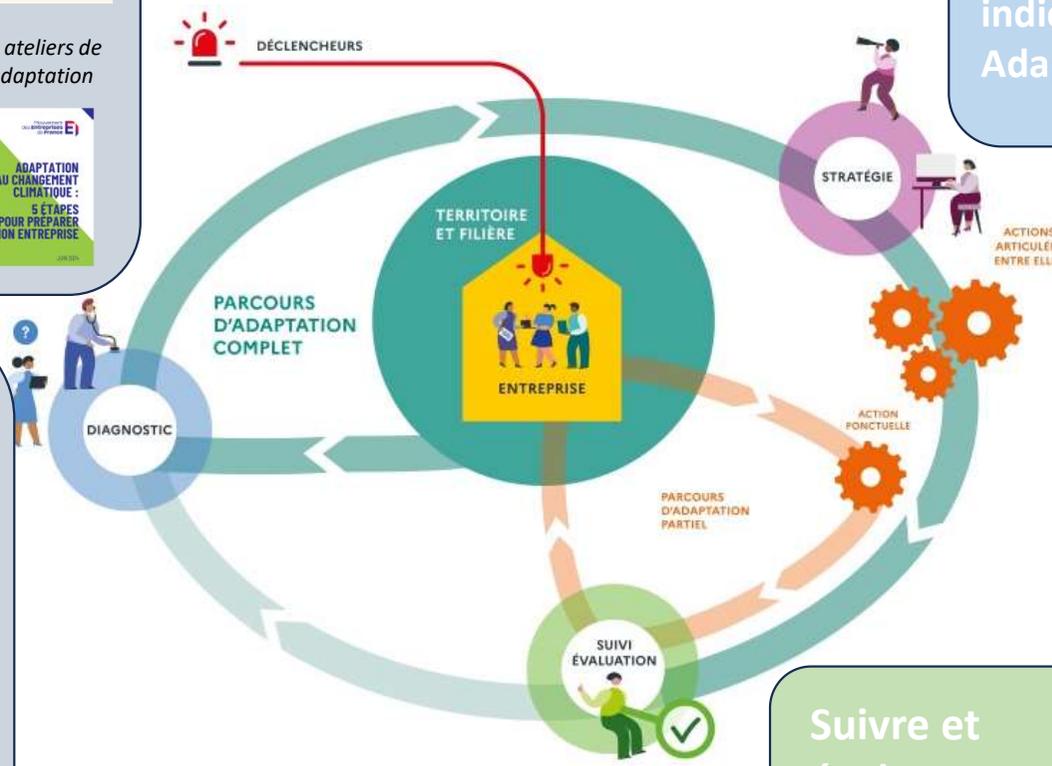
Bat-ADAPT

OCARA

Climadiag Entreprises / expert

Diag ADAPTATION (début 2025)

bpifrance



Financer des actions

LES AGENCES DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADEME

agir

Suivre et évaluer sa stratégie d'adaptation



Quelques financements ADEME

- **Via les aides apportées dans les programmes d'actions des CCI** dédiée à l'adaptation et l'usage de **l'outil Climatdiag expert:**

<https://www.grandest.cci.fr/adaptation-au-changement-climatique-comment-securiser-lavenir-de-mon-entreprise>

- **Via le diagnostic Adaptation**

bpifrance



Ce diagnostic, inspiré de la méthode OCARA, a pour objectif d'aider les PME-PMI à réduire leurs vulnérabilités face aux aléas du changement climatique.

L'ADEME co finance chaque diagnostic pour réduire le reste à charge des entreprises:

<https://diag.bpifrance.fr/diag-adaptation>

- **La géothermie au service de l'atténuation et de l'adaptation: se chauffer en hiver et se rafraîchir en été:**



La géothermie sur nappe, une énergie renouvelable pour assurer un meilleur confort d'été face aux canicules grâce au géocooling

OBJECTIF :
Recourir à la géothermie sur eau de nappe



FONDS CHALEUR

- 35% des consommations énergétiques notamment grâce à la géothermie qui évite l'usage de la climatisation

l'ADEME soutient cette technologie et propose un accompagnement financier: **jusqu'à 70% d'aide pour les études de faisabilité et jusqu'à 40% d'aide pour les investissements**
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installations-production-chaaleur-froid-renouvelable-a-partir-geothermie>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Adaptation, DAAT
francois.boisleux@ademe.fr



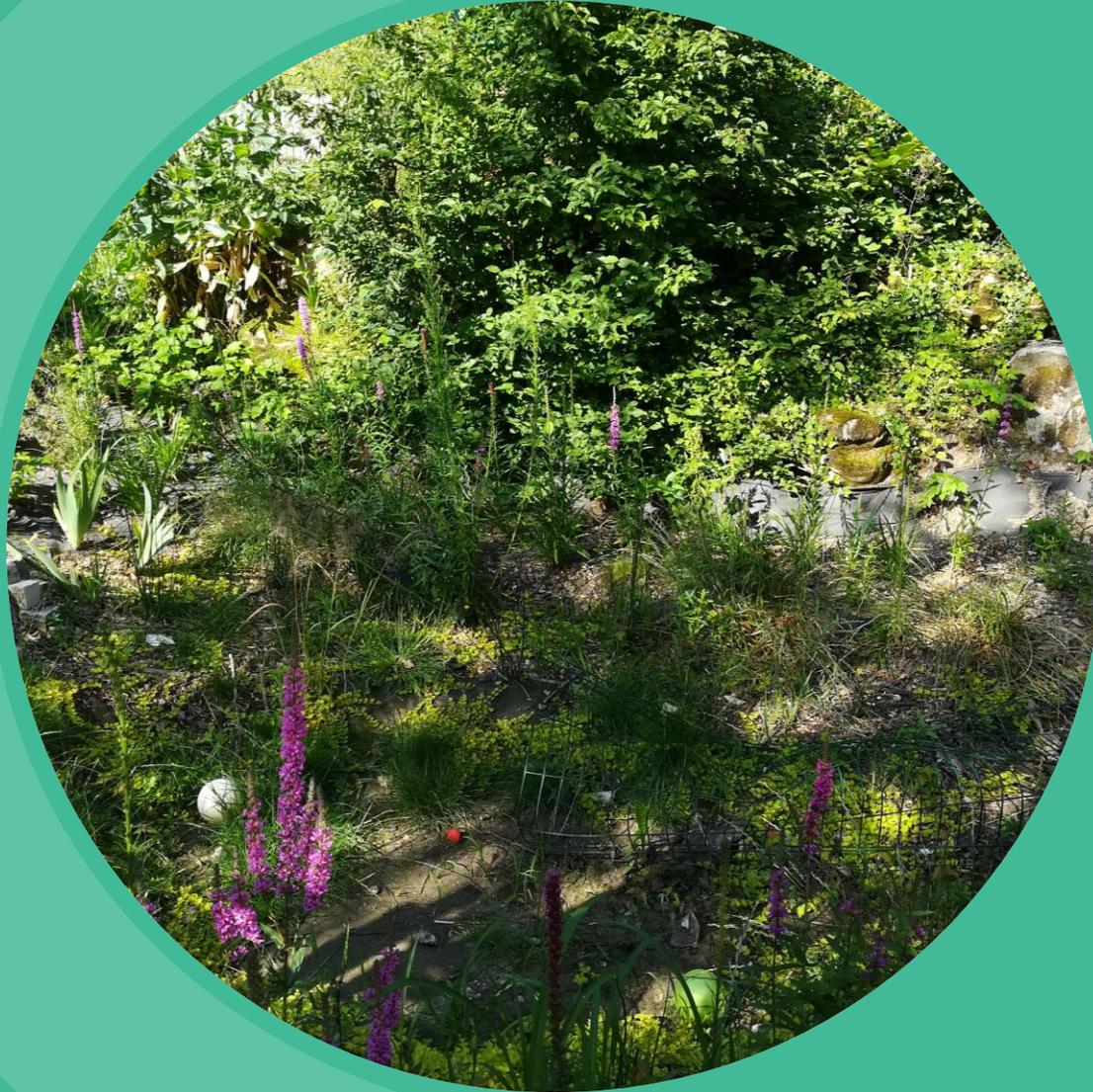


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



GESTION DES EAUX PLUVIALES

POURQUOI ? COMMENT ? QUELS FINANCEMENTS ?

Yohan VUILLOD

Chargé d'opération gestion des eaux pluviales et biodiversité pour les acteurs économiques d'Île-de-France

Contact :

vuillod.yohan@aesn.fr

01 41 20 16 35

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Etablissement public sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère des finances.

- **1 siège à Courbevoie**
- **6 directions territoriales dont une direction en Ile-de-France : la direction territoriale Seine Francilienne**
- **Missions : Financer et accompagner les projets et initiatives visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité dans le bassin hydrographique**
- **Moyens : redevances/aides**

GERER À LA SOURCE LES EAUX DE PLUIE, À CIEL OUVERT AVEC INFILTRATION DANS DES ESPACES VERTS

DES ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- Préserver les milieux et la biodiversité
- Recharger les sols et les nappes
- Soutenir le débit d'étiage
- Réduire des îlots de chaleur urbains



DÉRACCORDER

Réduire les volumes d'eaux collectés et rejetés par les réseaux et leur concentration en pollutions

...



DÉSIMPÉRMÉABILISER

Réduire le ruissellement pour favoriser l'infiltration, la recharge des sols et des nappes

...



RENATURER

Refonctionnaliser les sols, favoriser la biodiversité et la fraîcheur en ville, améliorer le cadre de vie

...

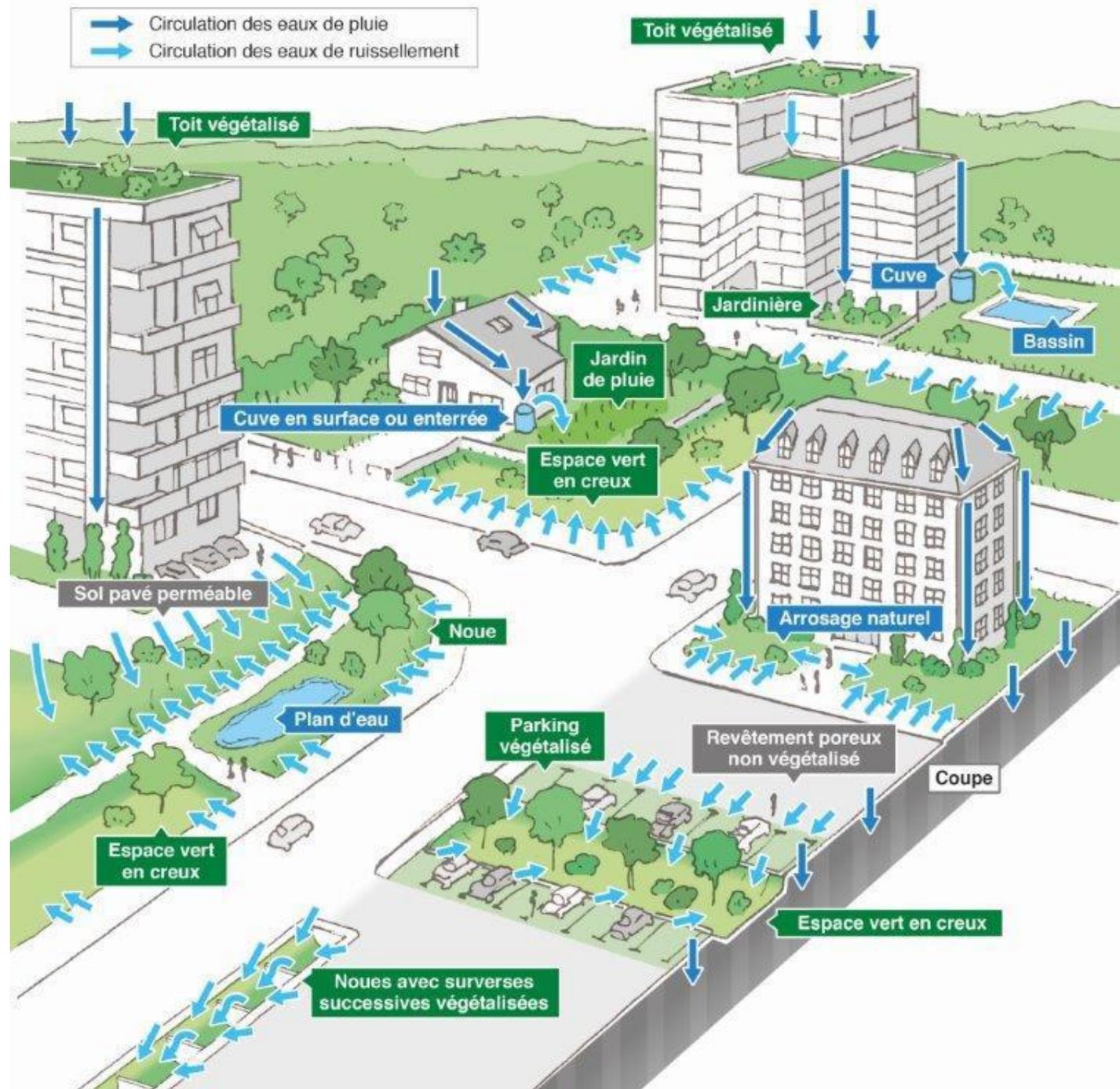
Objectifs : gérer les EP à la source avec désimpermeabilisation et infiltration des eaux de pluie vers des espaces verts en creux via des Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

80%
du volume géré
sans rejet

Une gestion gravitaire
de l'eau,
en privilégiant les espaces multi-
fonctionnels

Retour à la pleine terre



12^{ÈME} PROGRAMME : EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITÉ (2025-2030)

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Réduction des volumes ruisselés pour la pluie courante
→ **projet sur surface perméable initiale non éligible.**
- Gestion à minima les pluies courantes (infiltration d'une lame d'eau de 10 mm en 24h)
- Gestion à ciel ouvert, techniques alternatives sans tuyaux et solutions fondées sur la nature

FORFAIT UNIQUE

Si la surface imperméable initiale est raccordée :

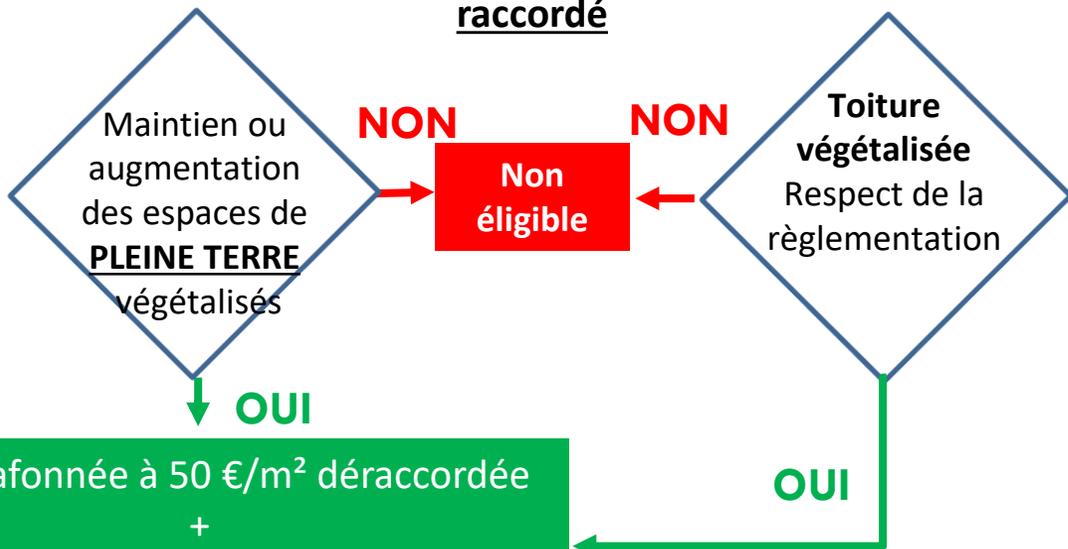
- Jusqu'à 100€/m²
50€/m² déraccordé + 50€/m² de pleine terre végétalisée créé)

Si la surface n'est pas raccordée :

- 25€/m² de surface de pleine terre créée

FINANCER DES PROJETS AMBITEUX : Déraccorder, désimperméabiliser et végétaliser les surfaces sans réduction des espaces de pleine terre.

**Secteur
raccordé**



Aide plafonnée à 50 €/m² dé-raccordée
+
50 €/m² de surface de pleine terre végétalisée supplémentaire

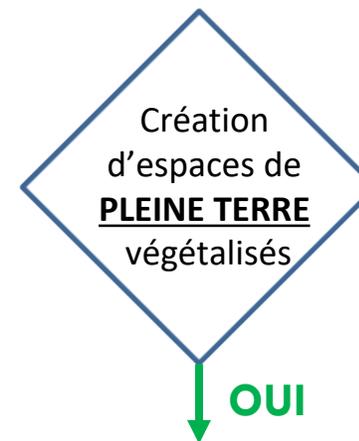
Montant retenu = travaux éligibles + études rattachées aux travaux

Aide dans la limite de 80% (CGCT)
Ou max encadrement européen acteurs économiques

Surfaces initialement perméables (même remaniées) **exclues des surfaces éligibles**

Cuves de récupération (arrosage, nettoyage) des EP éligibles si et seulement si **trop-plein en infiltration**

**Secteur non
raccordé**



Aide plafonnée à 25 €/m² de surface de pleine terre végétalisée supplémentaire

Montant retenu = travaux éligibles + études rattachées aux travaux

Aide dans la limite de 80% (CGCT)
Ou max encadrement européen acteurs économiques

Cuves de récupération issues de toitures **non raccordées, 50 €/m³ estimé économisé par an**

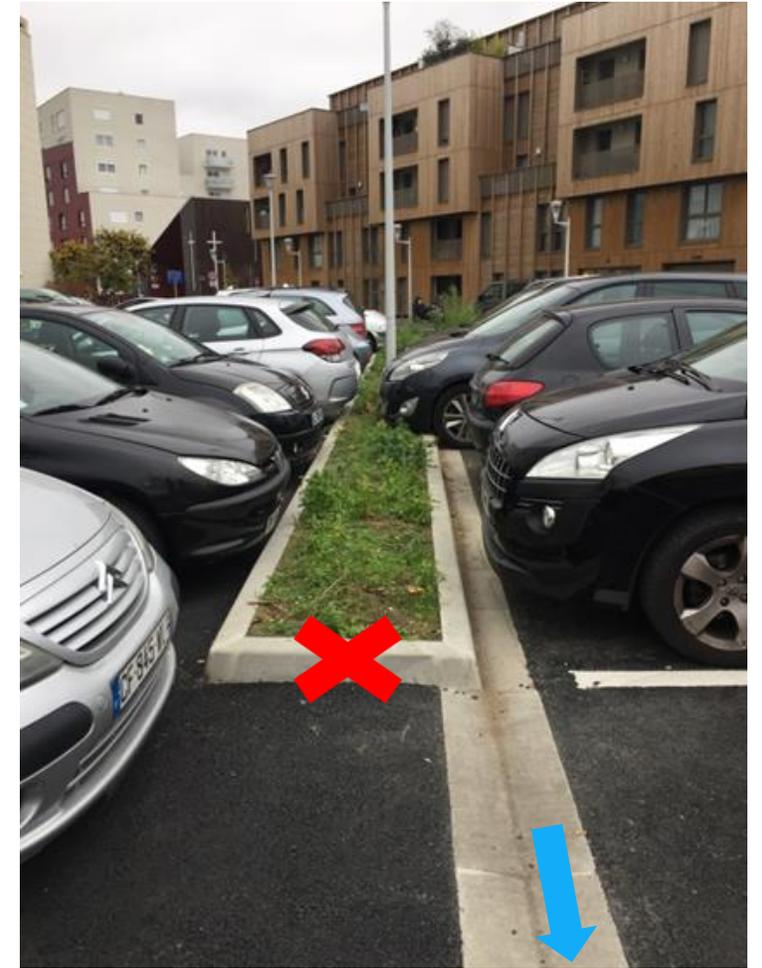
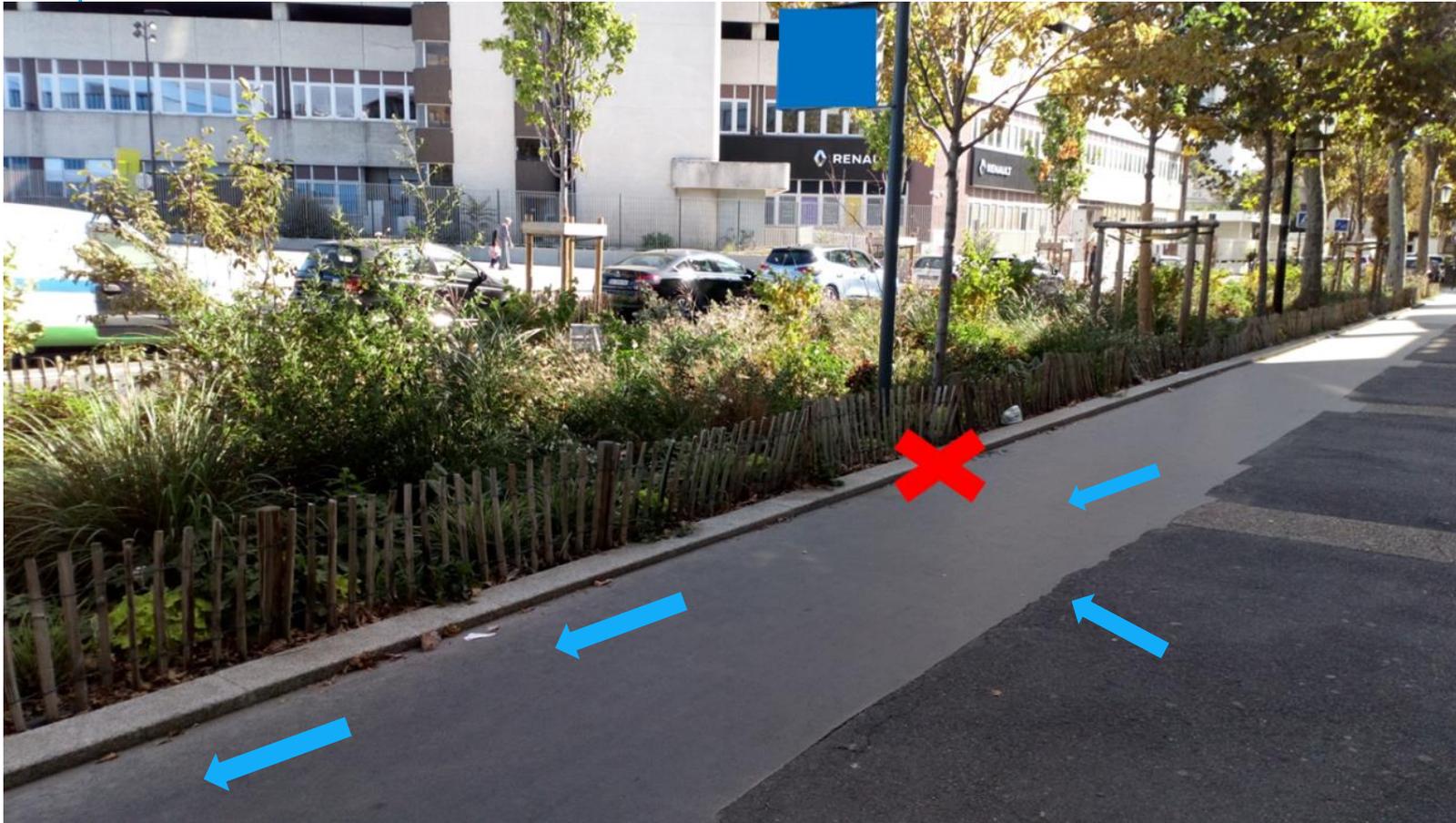
Surfaces initialement perméables (même remaniées) **exclues des surfaces éligibles**

EXEMPLES D'APPLICATION

Gestion à la source sans tuyaux, à ciel ouvert, des eaux pluviales dans des espaces végétalisés et en creux en favorisant la désimperméabilisation.



Aménagements mal conçus pour bénéficier de subventions



MERCI DE VOTRE ATTENTION

VUILLOD.YOHAN@AESN.FR


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



*Entreprises : quelles aides locales pour vos actions
d'adaptation au changement climatique ?*

Les aides de la Région Île-de-France

11 décembre 2024



Plan régional d'adaptation au changement climatique - PRACC

Diagnostic des
vulnérabilités du territoire

Travail partenarial avec les
acteurs publics, privés, les
associations

Adopté par le Conseil
régional du 22 septembre
2022



**PLAN RÉGIONAL
D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE
PRACC**

5 axes / 13 leviers / 61 actions



Protéger les Franciliens

- Anticiper la gestion de crise
- Santé
- Aménagement et bâtiments
- Transports



Protéger les écosystèmes

- Capacités d'adaptation des espèces
- Solutions fondées sur la Nature
- Gestion de l'eau
- Forêts et arbres



Protéger l'économie francilienne

- Adaptation des entreprises
- Agriculture



Faire du conseil régional une organisation exemplaire

- Protéger les agents, les bâtiments régionaux



Développer une gouvernance régionale, la diffusion des connaissances et la sensibilisation

Un plan d'actions de 1 milliard d'euros d'ici 2030

Rafrâichir les transports en commun

1 million d'euros pour adapter les forêts au changement climatique

1.000 nouvelles fontaines et points de rafraîchissement

Protéger et restaurer les zones humides

Soutenir les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique

Intégrer l'adaptation dans l'aménagement à travers le SDRIF-E

Désimpermeabiliser

Développer les îlots de fraîcheur, planter et maintenir les arbres en milieu urbain

Financer des récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers

Lutter contre les allergies aux pollens

1 abri climatique à moins de 10 minutes à pied pour chaque Francilien en cas de canicule

Développement de réseaux de froid pour éviter la climatisation

Dépôt d'un dossier – détails pratiques

- **Règlements d'intervention** : conditions d'éligibilité, types de projet et liste des pièces techniques et administratives
- **Cahier des charges** : attendus, préconisations techniques et ressources bibliographiques
- **Avant le dépôt** (facultatif): envoi par mail des éléments techniques pour obtenir un accompagnement
- **Dépôt en continu** sur mesdemarches.iledefrance.fr (avant tout démarrage des études/travaux)
MAIS 4 ou 5 commissions permanentes par an

❖ Dispositif « Création de toitures végétalisées sur bâti existant »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, **par des projets de création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)
- [Notice candidat](#)

Conditions d'éligibilité - TTV

- Toiture végétalisée **intensive** ou **semi-intensive** (dont la hauteur de substrat est supérieure à 15 cm) **sur bâti existant** ;
- **Favorable à la biodiversité** (substrat varié, espèces végétales diversifiées et adaptées aux conditions locales, variation des hauteurs de substrat, etc.) ;
- **Ne pas nécessiter de dispositif d'arrosage**, sauf si ce dispositif est relié à une cuve de récupération des eaux pluviales ;
- **Gestion sobre des ressources** (énergie, matériaux de réemploi).

NB : dans le cas d'une toiture cultivée, seuls les espaces dédiés à la biodiversité sont éligibles

Dépenses éligibles - TTV

- réfection du toit, mise en sécurité, pose des éléments porteurs, du complexe isolant, du système d'étanchéité, du substrat, travaux de végétalisation, etc.
- végétalisation de façades grâce à des grimpantes (plantes s'enracinant directement dans le sol et recouvrant les sols et les façades) ou les murs vivants (dont le substrat est fixé sur la façade). *Les murs de jardinières ne sont pas éligibles.*
- installation de cuve de récupération des eaux pluviales gravitaires



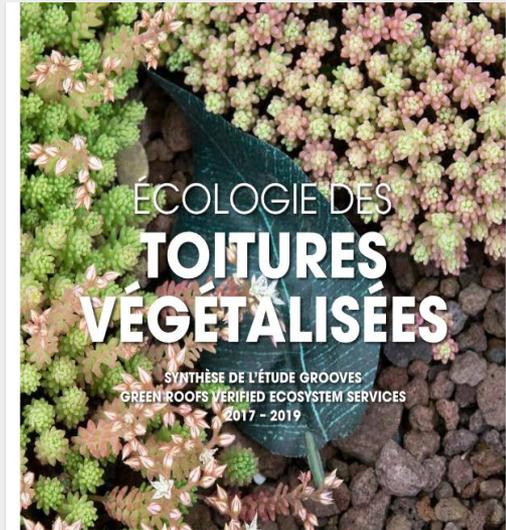
composants artificiels non éligibles : arrosage, fertilisants, bacs plastique, géotextiles non biodégradables

Préconisations techniques - Conception

- Diagnostic de la portance et étanchéité
- Substrat :
 - local ou de récupération
 - profond, à épaisseur variable
 - Minimum 10 % d'argile, 60% de sable
- Végétalisation :
 - Essences locales et diversifiées
 - Strates diversifiées (muscinale, herbacée, arbustive, voire arborée)
 - Mode de conditionnement : implantation de micro-mottes dans le substrat ou semis
- Prévoir la création de micro-habitats
- Prévoir des zones préservées du piétinement



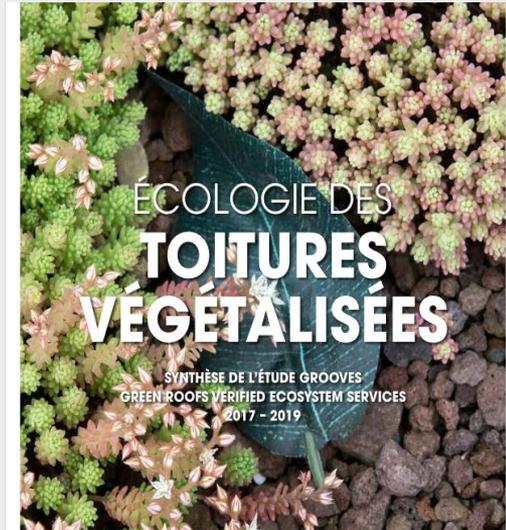
Éviter l'installation de ruches (non éligibles)



A LIRE : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF_-_Ecologie_des_toitures_vegetalisees_-_WEB_Bdef.pdf

Préconisations techniques - Gestion

- Anticiper l'entretien dès la conception
- Gestion minimaliste (simple contrôle) 1 à 2 fois par an pour intervenir sur les ligneux indésirables, les déchets, contrôler l'étanchéité
- Pas nécessaire de prévoir un arrosage systématique (hors toitures cultivées)
- Laisser proliférer la végétation spontanée
- Laisser évoluer la végétation dans le temps sans préservation obligatoire de la palette initiale



A LIRE : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF_-_Ecologie_des_toitures_vegetalisees_-_WEB_Bdef.pdf

INNOV'UP EXPERIMENTATION

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES



Un dispositif financé par

Avec le soutien de



L'ENJEU

Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires vise à **accélérer la transformation** des villes et collectivités franciliennes par **l'expérimentation de solutions innovantes.**

SIX THEMATIQUES PRIORITAIRES



Eco-construction



Déchets & Economie circulaire



Energie



Nature &
Biodiversité



Adaptation &
Résilience



Mobilité &
Logistique

POUR QUI ?

Terrains



COLLECTIVITE TERRITORIALE

Ou groupement de collectivités territoriales

OU



SOCIETE D'AMENAGEMENT

Publique ou privée mais mandatée par une collectivité territoriale

O



SYNDICAT MIXTE

O



ENTREPRISE PRIVEE

Mandatée par une collectivité territoriale



Offreurs de solutions

- **Toutes les TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.** Attention, les groupements d'entreprise ou projets collaboratifs ne sont pas éligibles.
- **Entreprise basée en Île-de-France**, avec au moins un établissement sur le territoire francilien et des activités de R&D/innovation qui doivent être réalisées majoritairement sur le territoire francilien

Entreprises éligibles

- **Toutes les TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.** Attention, les groupements d'entreprise ou projets collaboratifs ne sont pas éligibles.
- **Entreprise basée en Île-de-France**, avec au moins un établissement sur le territoire francilien et des activités de R&D/innovation qui doivent être réalisées majoritairement sur le territoire francilien
- **Entreprise qui n'est pas en difficulté en N-1.** Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social à l'exception des structures de moins de trois ans.
- Pas de durée d'existence minimale mais **l'entreprise doit être immatriculée** au moment du dépôt.
- L'éligibilité est évaluée **au niveau groupe**. Les appartenances groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature.

Deux conditions

DEPLOYER UN TERRAIN D'EXPERIMENTATION

Volontairement ancré dans une dynamique de **test et de validation de l'impact écologique positif de solution innovante**, le programme Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires permet de faire preuve d'initiative et d'accélérer l'adoption de solutions innovantes **en mettant à disposition un terrain d'expérimentation** sur lequel sera testé avec vos équipes la solution d'une entreprise innovante.

Qu'est-ce qu'un terrain d'expérimentation ?

- Une infrastructure spécifique,
- une communauté d'usagers,
- un jeu de données
- un équipement public
- etc.

Temps et ressources

Déployer un terrain d'expérimentation c'est aussi prévoir et dédier le temps et les équipes nécessaires en termes de gestion de projet.

Modalités

LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION

- L'entreprise teste sa solution sur **un ou plusieurs terrains** d'expérimentation partenaires (jusqu'à 3)
- Financement de **6 à 18 mois via Innov'up** maximum avec recours possible à un évaluateur externe (non obligatoire)
- Le terrain doit donner **accès gratuitement** aux ressources nécessaires communauté d'utilisateurs, installations spécifiques, etc.

QUELLE AIDE?

Assiette du projet retenue	Taux d'intervention moyen	Modalités de financement	Plafond en SUB	Plafond en AR/PI RD	Plafond aide (SUB + AR/PI RD)
Jusqu'à 500K€	45% pour les TPE/PME de moins de 50 salariés	100% en subvention	225K€	0K€	225K€
Entre 500k et 1M€		2/3 en subvention 1/3 en AR ou PI RD	300K€	150K€	450K€
> 1M€	25% ETI	50% en subvention 50% en AR ou PI RD	500K€	500 k€	1M€

Dépenses éligibles

- Frais de personnel affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens
- Prestations externes (juridique, conseils...), dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype
- Prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49% des coûts liés aux frais de personnel
- Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme
- Dépenses liées à l'évaluation de l'expérimentation, y compris à l'expérimentation du concept (technique, juridique, commercial) . Le recours à un évaluateur est facultatif.
- Les dépenses liées au déploiement de l'expérimentation

Les outils

Un minisite dédié au programme : https://scale.capdigital.com/transition-ecologique#entreprise-innovante-widget_16566039591451

Formulaire entreprises accessible au fil de l'eau :

Un dispositif financé par

Avec le soutien de

Région île de France bpifrance cap-digital SOLARIMPULSE FOUNDATION CONSTRUIRE AU FUTUR HABITER LE FUTUR

Programme Innov'up Expérimentation - Transition écologique des territoires - Entreprises

Vous envisagez de participer au programme porté par la Région Ile-de-France et Bpifrance en partenariat avec Cap Digital, la Fondation Solar Impulse et Construire au Futur Habiter le Futur. Merci de renseigner le formulaire ci-dessous, notre équipe vous recontactera rapidement.

Formulaire entreprise accessible au fil de l'eau :

Un dispositif financé par

Avec le soutien de

Région île de France bpifrance cap-digital SOLARIMPULSE FOUNDATION CONSTRUIRE AU FUTUR HABITER LE FUTUR

Programme Innov'up Expérimentation - Transition écologique des territoires - Terrains d'expérimentations

Vous envisagez de participer au programme porté par la Région Ile-de-France et Bpifrance en partenariat avec Cap Digital, la Fondation Solar Impulse et Construire au Futur Habiter le Futur. Merci de renseigner le formulaire ci-dessous, notre équipe vous recontactera rapidement.

Région Ile-de-France :
aides.economiques@iledefrance.fr
innovup-transition-ecologique@iledefrance.fr

Cap Digital : arthur.dufau@capdigital.com
Fondation Solar Impulse : enzo.stauffner@solarimpulse.com
Construire au Futur, Habiter le Futur (CFHF):
Stephane.fournier@habiterlefutur.fr

Formulaire entreprise : [Programme Innov'up](#)
[Expérimentation - Transition écologique des territoires -](#)
[ENTREPRISES \(jotform.com\)](#)

Formulaire terrain d'expérimentation : [Innov'up](#)
[Expérimentation - Transition écologique des territoires -](#)
[COLLECTIVITES \(jotform.com\)](#)

Dépôt des dossiers : <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/innovup-experimentation-transition-ecologique-des-territoires>

CONTACT

L'ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Innov'up :

pour les projets d'innovation, à tous les stades de maturité du projet

2 200 projets innovants soutenus en Île-de-France entre 2018 et 2023 (130 millions d'euros)

Pour **accompagner les projets en lien avec les priorités d'intervention régionale** : transition écologique, bien vieillir, innovation sociale ou innovation sur les filières stratégiques régionales (numérique, énergies décarbonées, aéronautique, santé, cosmétique, agro-alimentaire, deeptechs...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention de 30 000 € à 500 000 € et AR jusqu'à 3M €
- Un taux d'intervention jusqu'à 70%

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE, PME et ETI, y compris associations ayant une activité économique.

En partenariat avec **bpi**france



TP'UP et PM'UP

Pour des projets de transformation écologique, production de produits / services stratégiques sur le territoire, sauvegarde d'activités ou savoir-faire menacés ou projets à fort potentiel de création d'emplois.
Les projets doivent présenter un axe de développement dédié à la transition écologique et énergétique.

TP'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 55 000 €**
(et **82 500 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/tpup>

PM'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 250 000 €**
(et **375 000 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/pmup>

+ 500 entreprises soutenues sur la période 2018-2023
(+ de 19 millions d'euros)

920 entreprises accompagnées sur la période 2018-2023
(150 millions d'euros)

Contacts et Ressources

Contacts :

- biodiversite@iledefrance.fr → Installation de toitures terrasses végétalisées

Ressources :

- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Rapport complet CR Sept 2022](#), [Dossier de presse](#)

→ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**